

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 14 décembre 2020

N° 2020-42

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	12	
Votants :	13	
Nombre de voix :	17	
Date de la convocation :	08 décembre 2020	

Présents : Mmes MAGNANI Véronique et PALMIE Agnès, MM. BESSEDE Daniel, DEPRINCE Jean-Luc, FLOURENS Jean-Pierre, HEBRARD Gérard, JAZEDE Gérald, LAMOLINAIRIE Michel, MERIEL Guy, REGAMBERT Michel, VERIL Claude et WEILL Michel (pouvoir de Mme BAREGES)

Absents excusés : Mme BOURDONCLE Catherine, M. JEANJEAN Claude

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Payeur Départemental)
Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental TSG – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)
Mme QUINTARD (Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'Ingénieur Principal, en raison d'un départ à la retraite,

Le Président propose au Comité Syndical,

- d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :
 - suppression d'un emploi d'Ingénieur Principal à temps complet à compter du 01/03/2020

Et

- d'adopter le nouveau tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	2	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur Principal	A	1	35 heures
Agent de maîtrise	C	4	35 heures
Adjoint Technique	C	2	35 heures
TOTAL		9	

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le tableau des effectifs ainsi proposé à compter de ce jour.

Fait et délibéré le 14 décembre 2020

Le Président,

Michel WEILL